



## Autorisation de droit à l'image (mineurs)

Dans le cadre des activités de l'école de musique, la Communauté de Communes Beauce Val de Loire vous demande l'autorisation pour la collecte et la diffusion des photos de votre enfant. Celles-ci pourront être diffusées dans le cadre des activités de l'école de musique, les plaquettes d'information concernant l'école de musique, le magazine communautaire, le site internet de la communauté de communes, le réseau social Facebook de la communauté de communes, la presse locale, lors d'expositions ou de concerts organisés par l'école de musique.

Je, soussigné/e ..... responsable légal de .....

autorise

n'autorise pas

la communauté de communes à publier les photos de mon enfant dans le cadre des activités de l'école de musique, les plaquettes d'information concernant l'école de musique, le magazine communautaire, le site internet de la communauté de communes, le réseau social Facebook de la communauté de communes, dans la presse locale, lors d'expositions ou de concerts organisés par l'école de musique.

***Si vous souhaitez retirer votre consentement, vous pouvez nous contacter à tout moment ; il est cependant précisé que ce retrait ne vaut que pour l'avenir.***

Fait à Mer le ...../..... /.....

Signature

La Communauté de Communes Beauce Val de Loire traite les données collectées dans la présente autorisation et celles relatives à l'image de votre enfant, sur la base de votre consentement. Ces données ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la communauté de communes ; elles ne sont en aucun cas diffusées à des tiers. Ces données seront conservées pour une durée de 5 ans.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter :

La Communauté de Communes Beauce Val de Loire  
Samuel BACHY  
9, rue Nationale  
41500 MER

Le délégué à la protection des données (DPO)  
GIP RECIA  
[dpo@recia.fr](mailto:dpo@recia.fr)

Si après avoir contacté ces services, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).